

CANADA-REVUE

SUITE DU CANADA ARTISTIQUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. II

AVRIL, 1891

No. 4

DES EXEMPTIONS DE TAXES

DÉPUIS que nous avons commencé à nous occuper de la question des exemptions de taxes, il nous a été fait plusieurs observations, il nous a été adressé de nombreuses critiques, on a lancé contre nous de graves accusations, on nous a même fait comprendre que nous ferions mieux de cesser ce travail.

D'autres, au contraire, — et en bien grand nombre, croyez-le, — nous ont donné de sérieuses marques d'approbation, nous ont fait de grands éloges, et nous ont fortement encouragé à continuer dans cette voie. A ceux-ci, nos plus sincères remerciements. Aux autres, une explication bien franche et bien carrée, afin de faire comprendre les motifs qui nous guident et les sentiments qui nous animent. Nous avons à cœur de nous disculper et de dissiper les préventions, si peu justifiées, que ces articles ont fait naître, chez certaines personnes, contre le CANADA-REVUE.

En expliquant pourquoi, selon nous, certaines communautés religieuses ne devraient pas jouir des exemptions de taxes, nous ne voulons nullement saper les bases de la société, ainsi qu'on nous en a accusé. Nous ne voulons pas non plus, en traitant cette question, diminuer en rien le respect et l'affection que notre population porte à ces communautés religieuses, ni faire quoique ce soit qui aille contre leurs intérêts.

Nous savons trop les services qu'elles ont rendus et qu'elles rendent tous les jours; nous apprécions trop le bien qu'elles font, leur esprit de charité, leur dévouement sans cesse en éveil, pour avoir eu un instant les pensées qu'on nous prête.

Nous ne sommes par leur adversaire; bien au contraire, nous sommes leur sincère admirateur.

C'est parceque nous les admirons, c'est parceque nous reconnaissons tous les bienfaits qu'elles procurent à notre population, c'est enfin dans leur intérêt, et dans leur inté-

rêt bien entendu, que nous nous élevons contre le privilège dont elles jouissent.

Nous ne voudrions pas, en un mot, qu'une misérable question d'argent pût leur faire perdre la moindre parcelle de l'estime et de la vénération dont elles sont entourées, ni diminuer cette auréole si pure et si radieuse qui respandit sur leur front.

Il est certain que les communautés religieuses qui font du commerce causent des dommages, et des dommages considérables, à une foule d'industriels, en leur faisant une concurrence tous les jours plus développée.

Ces industriels, lésés dans leurs intérêts légitimes, voyant leur travail diminuer sensiblement, éprouvant en conséquence des pertes qui ne peuvent qu'augmenter, sont forcément et malgré eux portés à s'en prendre à ceux qui leur font cette concurrence, cause de leurs maux, et à sentir diminuer les sentiments d'affection et de vénération dont leurs cœurs étaient, jusqu'alors, remplis. On a beau leur dire, essayer de leur prouver que, si les communautés commerçantes leur font une désastreuse concurrence, c'est uniquement dans un but de charité, ils n'en ressentent pas moins les malheureux effets, et ils n'en souffrent pas moins. Aussi ne peuvent-ils comprendre que ceux qui font des bénéfices dans un commerce semblable au leur ne soient pas assujettis aux mêmes charges. Ils n'admettent pas qu'ils soient exempts des taxes mobilières, des taxes d'affaires, des taxes d'eau, et même que, lorsqu'ils importent certains objets nécessaires à leurs industries, ils payent des droits de douane moins élevés que ceux qu'ils payent eux-mêmes.

Ils crient alors à l'injustice, au privilège. Et qui pourrait leur donner tort quand ils prouvent les dommages qu'ils subissent et quand ils demandent simplement que tous soient placés sous le régime du droit commun, et que l'égalité devant les taxes soit, enfin, une vérité?

Ces plaintes des industriels sont légitimes et méritent qu'on les prenne en sérieuse considération.

Quand ce sont les simples ouvriers qui se plaignent, quand